

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD (arrivé à 20 h 16), Nicolas BROSSARD (arrivé à 20 h 54), Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN, Catherine AMBAYE

Étaient absents excusés : M. Jean-Claude LAFRECHOUX, Mme Katia GAUDIN

Étaient absents : M. Daniel SICARD (arrivé à 20 h 16, point 2 : COMPTE DE GESTION 2018), M. Nicolas BROSSARD (arrivé à 20 h 54, point 8 : TRAVAUX BÂTIMENTS : RÉFECTION DES FAÇADES DU PRESBYTÈRE)

Pouvoirs : M. Jean-Claude LAFRECHOUX à Mme Maryvonne DELAGRANGE, Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD

Assistait également : Mme Isabelle BAILLEUL, Responsable de la Trésorerie.

Mme Isabelle BAILLEUL est partie après le point 7 : CAISSE DES ÉCOLES – COMPTE DE GESTION 2018

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2019
2. COMPTE DE GESTION 2018
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
4. AFFECTATION DES RESULTATS
5. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
6. VOTE DU BUDGET 2019
7. CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE DE GESTION 2018
8. TRAVAUX BÂTIMENTS : RÉFECTION DES FAÇADES DU PRESBYTÈRE
9. ACHAT D'UNE FAUCHEUSE-DÉBROUSSILLEUSE D'ACCOTEMENTS ET D'UN LAMIER D'ÉLAGUAGE
10. REPRISE DE L'ÉPAREUSE HE 4951 ET DU LAMIER
11. SUBVENTION A RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE
12. ACQUISITION DE MATÉRIEL
13. REPRISE DU TAILLE-HAIES SUR PERCHE STIHL HL100K
14. MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES (CIMETIÈRE ET ESPACE CINÉRAIRE)
15. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU
16. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2019

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019.

COMPTE DE GESTION 2018

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

M. André RIGNAULT s'est retiré après lecture du compte administratif. Il n'a pas participé au vote du compte de gestion ; celui-ci étant soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Madame Michelle CAILLAUD est élue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus :	469 626.83
	Réalisé :	158 831.67
	Reste à réaliser :	120 024.61
Recettes	prévus :	469 626.83
	Réalisé :	164 263.73
	Reste à réaliser :	73 051.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévus :	1 280 740.96
	Réalisé :	770 524.04
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	prévus :	1 280 740.96
	Réalisé :	1 504 408.96
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	5 432.06
Fonctionnement :	733 884.92
Résultat global	739 316.98

Monsieur le Maire regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André RIGNAULT, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 8 avril 2019, sous la présidence de Madame Michelle CAILLAUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	733 884.92
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	41 541.55
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	692 343.37
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	5 432.06

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu l'état n° 1259 transmis par l'administration fiscale portant notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2019, qui restent fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 16.48 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.01 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.08 %

VOTE DU BUDGET 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André RIGNAULT, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 795 201.21

Recettes : 842 174.82

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 429 782.37

Recettes : 1 429 782.37

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 915 225.82 (dont 120 024.61 de RAR)

Recettes : 915 225.82 (dont 73 051.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 429 782.37

Recettes : 1 429 782.37

CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE DE GESTION 2018

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018.

TRAVAUX BÂTIMENTS : RÉFECTION DES FAÇADES DU PRESBYTÈRE

Madame Carole BLAIN, Conseillère Municipale, directement ou indirectement concernée par le projet, quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 7 mars 2019, après avoir étudié les devis présentés par les entreprises SARL TOP RÉNOV, Stéphane BERNARD et Yohan GATELIER, pour la réfection des façades de l'église et du presbytère et en avoir discuté, le Conseil Municipal a décidé de demander un devis uniquement pour la réfection des façades du presbytère. Pour cette nouvelle demande, deux entreprises sur les trois sollicitées ont répondu, la SARL TOP RÉNOV et Stéphane BERNARD.

Monsieur le Maire donne lecture des devis présentés par :

LES ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
SARL TOP RÉNOV	30 284.96 €	36 341.95 €
Stéphane BERNARD	32 800.00 €	39 360.00 €

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de faire réaliser les travaux de réfection des façades du presbytère.
- Retient le devis de la SARL TOP RÉNOV d'un montant HT de 30 284.96 € soit TTC 36 341.95 €
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

Madame Carole BLAIN regagne la séance.

ACHAT D'UNE FAUCHEUSE-DÉBROUSSAILLEUSE D'ACCOTEMENTS ET D'UN LAMIER D'ÉLAGAGE

Monsieur le Maire donne lecture des devis présentés par :

LES SOCIÉTÉS	MONTANT HT	MONTANT TTC
NOREMAT	42 600 €	51 120 €
GONNIN Matériel Agricole	38 000 €	45 600 €
SARL GOURDEAU & FILS	31 000 €	37 200 €

Après avoir étudié les caractéristiques des matériels proposés, les devis, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- opte pour la proposition la mieux disante, en fonction de divers éléments techniques répondant le plus à notre besoin, notamment la puissance de la pompe.
- Retient la proposition de la société NORÉMAT d'un montant TTC de 51 120 €.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

REPRISE DE L'ÉPAREUSE HE 4951 ET DU LAMIER

Monsieur le Maire fait savoir que suite à l'acquisition du nouveau matériel, la société NOREMAT propose de reprendre l'ancien. L'épareuse HE 4951 pour 8 000 € net de taxes et le lamier de 2009 pour 3 000 € net de taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte de céder les matériels, à la société NOREMAT, aux montants proposés.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

SUBVENTION A RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa politique d'accompagnement pour l'investissement des communes, le Conseil Départemental, dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV', a proposé d'attribuer, à la Commune, une dotation de 28 100 € pour l'année 2019.

Deux projets sont proposés pour servir d'assiette au versement de cette dotation d'investissement.

Considérant les modalités d'attribution, Monsieur le Maire propose les projets suivants :

TRAVAUX BÂTIMENTS	COÛT H.T	SUBVENTION	FONDS PROPRES HT
Réfection des façades du presbytère	30 284.96 €	14 050.00 €	16 234.96 €
<u>ACQUISITION DE MATÉRIEL DE VOIRIE</u>			
Faucheuse-débroussailleuse d'accotements	31 800.00 €	14 050.00 €	28 550.00 €
Lamier d'élagage	10 800.00 €		
TOTAL	72 884.96 €	28 100.00	44 784.96

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE de la réalisation des travaux et de l'acquisition des matériels de voirie décrits ci-dessus dont les crédits sont inscrits au budget 2019,
- SOLLICITE la dotation du Département de la Vienne dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV'.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE d'acheter, un taille haies sur perche, un sécateur à batterie, un perforateur sans fil pour un montant total de 2 600 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants avec BLANCHARD MOTOCULTURE et BERNER SARL.

REPRISE DU TAILLE-HAIES SUR PERCHE STIHL HL100K

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte la proposition de reprise de BLANCHARD MOTOCULTURE d'un montant de 170 € pour le taille-haies sur perche STIHL HL100K.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES (CIMETIÈRE ET ESPACE CINÉRAIRE)

Après lecture du règlement intérieur modifié, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le règlement intérieur des cimetières (cimetière et espace cinéraire) tel que présenté.
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou conformément au projet présenté.
- De solliciter l'arrêté de Madame la Préfète autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.

QUESTIONS DIVERSES

- JOURNÉE CHEMINS DU 27 AVRIL : inscriptions
- EAUX PLUVIALES MARIGNE : le Conseil Municipal donne un accord de principe pour participer à hauteur de 50 % du devis de travaux présenté. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion de mai.
- * M. Nicolas BROSSARD demande quand le logement sera terminé ?
 - ↳ Monsieur le Maire lui fait savoir que le personnel communal a dû interrompre les travaux pour raison d'absence et de reprise des tontes, il y retournera dès que possible.
- * Mme Ginette BOUYER fait savoir que M. MARTIN du dancing demande l'accès pour brancher un tuyau afin d'avoir de l'eau pour nettoyer ses tables. Il propose de verser une participation.
 - ↳ Monsieur le Maire lui répond que M. MARTIN lui a déjà demandé et que financièrement et matériellement ce n'est pas possible.
- * M. Jacques AUGRIS fait savoir qu'il n'est pas pour les ralentisseurs, mais une moto est passée à une vitesse trop rapide « Route de Loing ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 19 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A SAVIGNÉ, le 15 avril 2019

Le Maire,
André RIGNAULT